

COMMUNIQUÉ



La vérificatrice générale du Québec livre les conclusions du premier volet de son audit particulier concernant la gestion contractuelle du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Communiqué n° 5

Québec, le 22 mars 2017 – M^{me} Guylaine Leclerc rend public aujourd'hui le tome de l'hiver 2017, lequel fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*. Dans le **chapitre 5**, elle fait part des résultats de ses travaux menés auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et portant sur le premier objectif de l'audit.

Le ministère n'est pas parvenu à mettre en place certaines conditions permettant une bonne gouvernance des activités liées au processus de gestion contractuelle. Malgré les actions qu'il a mises en œuvre depuis 2009, il fait encore l'objet de critiques en la matière.

La structure de fonctionnement du ministère à l'égard de la gestion contractuelle n'est pas optimale. D'une part, certaines responsabilités ne sont pas comprises ni pleinement assumées, ce qui a un impact sur l'imputabilité en la matière. D'autre part, l'expertise dans certains domaines est insuffisante pour assurer l'efficacité et l'efficacé du processus.

Le ministère ne dispose pas d'une méthode de gestion des risques structurée pour orienter ses actions en matière de gestion contractuelle. Il n'a donc pas recensé ni évalué les risques liés à chacune des étapes du processus. Pourtant, cela lui permettrait de mieux déterminer les contrôles nécessaires et de ne pas alourdir indûment le processus.

Au cours des dernières années, les nombreux ajustements apportés au processus de gestion contractuelle et l'ajout de contrôles ont d'abord visé à renforcer la conformité de celui-ci à la réglementation. Par contre, le ministère a porté une attention insuffisante à l'efficacité du processus de même qu'à la surveillance des marchés dans les territoires pour s'assurer de son efficacité.

La haute direction n'a pas orienté les efforts de l'organisation vers une gestion contractuelle optimale. Des ajustements seront nécessaires, notamment à l'égard de la communication, afin d'améliorer le climat organisationnel et d'obtenir l'adhésion du personnel.

Le rapport détaillé et une vidéo présentant les résultats des travaux sont disponibles au www.vgq.qc.ca.

– 30 –

Source : Lucie Roy, directrice des communications
Vérificateur général du Québec
Tél. : 418 691-5915